

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/03/21-12	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte administratif 2023
Date et heure de la séance	21 mars 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	15 mars 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	6
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE (<i>arrivé à 18h43</i>)
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant Yves Magne)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge VIALLEMONTTEIL	Olivier ROCHE
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Elisabeth BALADUC	Jean Jacques VAISSIER
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
Stéphanie SERIEIX	Andrée BROUSSE

Absents :

Jacques BRESSON

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/03/21-12	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte administratif 2023
--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Budget de la zone de la Dinotte 2 présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat Dinotte 2	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	102 993.09	117 144.99	210 838.08	210 838.08	313 831.17	327 983.07
RESULTAT DE L'EXERCICE		14 151.90	0.00		0.00	14 151.90
Résultats reportés	-322 141.10			0.00	-322 141.10	
RESULTAT DE CLOTURE	-322 141.10			0.00	-307 989.20	

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 21 mars 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER